

Programme Sélectivité et Pêche Durable

6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient

Portable : 06 99 04 60 00 - Fax : 02 97 83 33 66

email: figarede.aglia@orange.fr

A
G
L
I
A



Compte-rendu de la réunion de comité de pilotage programme Sélectivité et Pêche Durable 20 avril 2009 à 14h- hôtel de région -Nantes

Présents :	Excusés :
<ul style="list-style-type: none"> - Pascal LARNAUD, Sonia MEHAULT, Fabien MORANDEAU, Marc MEILLAT et Alain BISEAU/ Ifremer Lorient - Jean-Marie ROBERT/ CLPMEM la Turballe - Claire-Marie LESAGE/ RICEP - Nolwenn GACE-RIMAUD et Erwan QUEMENEUR/ PMA - Laurent BARANGER/ RICEP - Jean-François BIGOT/ LEMNA - Yann LE ROCH/ SMIDAP - Thierry GUIGUE/ FCPM 29 - Delphine CIOLEK/ CNPMEM - Louis FERRERO/ CLPMEM Auray Vannes - Laurent DEBAS/ Planète mer - Benoît GUERIN/ CCR-Sud - René-Pierre CHEVER/ CLPMEM Guilvinec - Julien LAMOTHE/ ANOP - David MONNIER/ Patron du DAVIDSON - Isabelle LETELLIER/ NORMAPECHE - Hugues AUTRET et Fanny BRIVOAL/ CRPMEM pays de la Loire - Dominique LUNEAU et Eric RENAUD/ OP Cotinière - Eric GUILBERT et Anne VALLADE/ CRPMEM Poitou Charentes - Philippe SELLIN et Mélanie PRAT / SCEP - Jacques DOUDET/ CRPMEM Bretagne - Pascal HEID/ FROM Sud-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean Jaques CHOLLON / Région aquitaine - Aurore DAVAINÉ / Région Bretagne - Patrice DONNART / patron du Risten - Patrick COUSIN/ dock de keroman - Jean ROULLOT / Le drezen - Robert BOUGUEON/ CLPMEM Guilvinec - Marc BIGOT/ CLPMEM Concarneau - François GAUTHIEZ ; Olivier LETODE et Guillaume BARRON/ DPMA

François Foucaud ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes et en excusant celles qui ne pouvaient pas venir. Le principe du Comité de Pilotage est de regrouper les différents acteurs de la pêcherie (structures professionnelles, administration et scientifiques) pour discuter des problématiques, orienter les objectifs de travail et restituer les résultats obtenus sur le terrain. Hugues AUTRET est sollicité pour assurer la présidence de ce premier comité de pilotage, il souhaite néanmoins passer la main pour la suite. Le programme Sélectivité et Pêche Durable est une étude de trois ans qui entre dans la continuité des travaux menés sur la sélectivité. En plus des travaux sur les dispositifs sélectifs, ce programme intègre aussi un volet nasses à poisson et casiers à langoustine ainsi qu'un volet survie des rejets langoustine. Le programme est financé à hauteur de 609 773 euros par l'Europe, l'Etat et les régions de la façade atlantique.

Contexte et situation actuelle

Benoît FIGAREDE rappelle le contexte général en dégageant les points positifs (carburant, ressource langoustine en bonne santé) et négatifs (restructuration du secteur, plan de sortie de flotte important en 2008, prix de vente bas). La mise en œuvre de la politique européenne de réduction des captures accessoires et d'élimination des rejets dans les pêcheries peut être synthétisée de la manière suivante :

- Un premier communiqué de la Commission a été envoyé au parlement et au conseil en mars 2007 (COM 2007 136 final). La commission a affirmé sa volonté de lutter contre le problème des rejets dans les pêcheries européennes en proposant deux mesures de gestion : l'interdiction de la pratique des rejets en mer et la mise en place de mesures techniques pour accroître la sélectivité et fermer des zones de pêche en temps réel.
- La réponse du parlement (rapport Schlyter) en décembre 2007, a rappelé à la Commission les difficultés de mettre en place une interdiction des rejets et proposait de définir des pêcheries pilotes avec des objectifs d'amélioration à atteindre et des sanctions si ces objectifs n'étaient pas atteints.
- Le non papier de la Commission, envoyé pour consultation au CCR en avril 2008, propose deux pêcheries pilotes : le chalut de fond ciblant la langoustine en zone VII et le chalut à perche ciblant le poisson plat en zone VIII et IV. Les objectifs ont été définis en taux de rejet. A titre d'exemple, l'objectif proposé pour la pêcherie langoustinière en zone VII est d'arriver à un taux de 15% de rejet en poids sur 5 ans. C'est un objectif très ambitieux car la notion de taux de rejet est ambiguë et cache en réalité une diminution encore plus drastique des quantités de rejet. D'après un calcul de Thierry Guigue, cela revient à diminuer les quantités de rejet de 90% !

Au vu des objectifs européens, il s'avère être crucial pour la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne de rester mobilisée sur ce sujet afin d'être en mesure de proposer des solutions alternatives adaptées à la profession. La réussite des travaux précédents a démontré que la démarche dite de « Bottum-Up », où les professionnels proposent d'eux même des solutions d'amélioration de leurs pratiques validées scientifiquement, est la bonne.

Un tour de table est proposé pour que chacun s'exprime sur la nécessité de continuer les travaux sur la sélectivité :

- Ifremer s'inscrit complètement dans cette démarche y compris par le développement de techniques alternatives. Les résultats encourageants déjà obtenus doivent être poursuivis.
- Philippe SELLIN s'interroge sur les impacts de la sélectivité sur la ressource. Il ajoute qu'il est important d'améliorer les dispositifs existants en travaillant sur les problèmes de déformation.
- Les patrons pêcheurs présents approuvent les remarques de Philippe SELLIN sur les problèmes de déformation et restent sceptiques sur l'ajout de nouveaux dispositifs.
- Hugues AUTRET souhaite que les études sur la sélectivité continuent, il faut encourager les marins en leur montrant que leurs efforts payent. Ils ont besoin de signes forts et de résultats concrets, qui pourraient se traduire par exemple par le maintien du 70mm dans le golfe de Gascogne.
- Julien LAMOTHE rappelle qu'étant donné les objectifs de l'Europe sur les rejets il est nécessaire de continuer le travail.
- René Pierre CHEVER souhaite continuer car il est important d'être dans une démarche de progrès et de toute façon, l'objectif de trier sur le fond et pas sur le pont n'est pas atteint, en particulier sur la langoustine.
- Benoît GUERIN rappelle qu'il existe peu de projets qui réunissent autant de collaboration.
- Laurent DEBAS indique que toutes les démarches permettant d'améliorer la sélectivité sont bonnes et que Planète Mer est prêt à soutenir financièrement le projet.
- Delphine CIOLECK encourage la poursuite de l'étude.
- Thierry GUIGUE propose de prendre le problème à l'envers en demandant ce qu'il se serait passé si rien n'avait été fait depuis 2004. On cherche des encouragements mais il faut aussi être conscient de ce qui a été fait. Il est également important d'avoir en tête les notions de temps, le travail de recherche proposé aujourd'hui n'entraînera aucune modification éventuelle des chaluts à très court terme
- Laurent BARANGER rappelle qu'il ne faut pas oublier de regarder la sélectivité en terme d'impacts économiques et de valorisation.

Benoît FIGAREDE, fait un bilan des dispositifs existants en sollicitant l'avis des patrons pêcheurs :

- Pour éviter les problèmes de déformation, les panneaux à mailles carrées merlu sont généralement grésés avec une marge rétraction de plus de 20cm dans le sens de la largeur, une épaisseur de 3mm au lieu de 4mm et un maillage de 120mm au lieu de 100mm. Malgré cela, il faut les changer régulièrement et le coût n'est pas négligeable.

- Des problèmes similaires sont constatés sur les panneaux à mailles carrées langoustine.
- La grille rigide à langoustine est très peu utilisée en raison des problèmes de déformation, d'usure et de son coût (800 euros par grille).
- En ce qui concerne le 80mm, il existe un gradient d'utilisation nord-sud. En Loire atlantique et en Poitou Charente, 25% des navires porteurs d'une licence langoustine ont déclaré utiliser un cul de chalut en 80mm comme dispositif sélectif. En Bretagne ce taux est de 58%.

Le programme : Sélectivité et Pêche Durable

Le programme s'articule autour de 4 objectifs à réaliser en 3 ans :

1. Estimer l'impact de la proposition de modification du règlement mesures techniques
2. Améliorer les dispositifs sélectifs existants
3. Tester de nouveaux dispositifs sélectifs
4. Tester des techniques complémentaires au chalut

1. Impact de la proposition de modification du règlement mesures techniques.

Contexte et positionnement de l'étude

Le 04 juin 2008, la commission européenne publie une proposition de réforme du règlement européen n°850/98 généralement appelé : « règlement mesures techniques » ainsi que des documents de consultation (non-paper) spécifiques à chaque zone CCR. Ce règlement fixe les caractéristiques des engins de pêche et constitue la référence technique pour les professionnels. Dans une optique de simplifier l'application du règlement et d'harmoniser les maillages entre les différentes zones de pêche à l'échelle de l'Europe (notamment avec la zone Manche - Mer du Nord), la Commission Européenne propose une augmentation du maillage de référence dans le Golfe de Gascogne de 70mm à 80mm. Le projet de règlement (incluant cette proposition) sera débattu cette année pour une adoption prévue entre 2010 et 2011. Cette augmentation s'appliquera à l'ensemble des marées où le pourcentage cumulé des captures de sole, langoustine et merlu sera supérieur à 10% de la capture totale ainsi qu'à celles, où les captures de merlu seront supérieures à 5% de la capture totale. Outre l'augmentation de maillage, spécifique aux espèces ciblées, la réglementation prévoit également une augmentation de l'épaisseur du fil double de 1mm, une suppression des fourreaux de recouvrement ainsi qu'une réduction de la circonférence des culs de chaluts de 20 mailles.

Delphine CIOLECK précise que la proposition de règlement sera soumise au conseil des ministres le 23 et 24 juin 2009 pour accord politique. Le règlement cadre contient des mesures validées par le conseil des ministres via un processus de comitologie. L'application du règlement spécifique aux zones CCR est en discussion. Pour l'instant le CNPMEM rejette l'architecture du règlement et souhaite que l'ensemble des mesures réglementaires soit défini au niveau du Conseil.

Le Comité national suivra de près l'avancement du dossier.

Eric RENAUD rappelle que la proposition de règlement est rejetée par la majorité des membres du CCR sud et au vu des essais réalisés à la Cotinière, le 80mm n'est pas acceptable pour la flottille chalutière du sud du golfe de Gascogne.

Restitutions des premiers résultats à la Cotinière

Benoît FIGAREDE présente les premiers résultats de l'étude réalisée à la Cotinière. Une analyse de la base de données de l'OP de la Cotinière révèle que, en 2007, l'ensemble de la flottille chalutière aurait été concernée

par une augmentation de maillage (au moins une marée avec plus de 10% de sole, merlu et langoustine et/ou, plus de 5% de merlu).

Cette même année, 60% de l'ensemble des marées réalisées par la flottille chalutière auraient été concernées par la réforme, avec obligation de passer en 80mm. Derrière cette moyenne se cache de fortes disparités car, pour plus d'un tiers de la flottille chalutière (39%), l'augmentation de maillage aurait concerné plus de 80% des marées.

En ce qui concerne les essais en mer, une seule marée (7 traits de chalut) a pu être étudiée. Il est donc impossible de porter des conclusions et nécessaire de poursuivre les essais. Les résultats obtenus sont toutefois inquiétants, avec une perte de 55% sur la sole et notamment un échappement de la totalité des soles inférieures à 27cm. Une perte de 73% du rouget barbet.

Michel CROCHET précise qu'il y a également un risque de pertes importantes sur le chipiron au mois de septembre.

Etant donné le retard pris sur la mise en place de cette étude, il paraît judicieux de s'interroger sur la stratégie à adopter. Plusieurs possibilités sont proposées, deux d'entre elles paraissent judicieuses :

- Demander d'exclure la sole du pourcentage cumulé (sole+merlu+langoustine). L'analyse des données de l'OP de la Cotinière montre qu'il n'y a pas de relation entre les secteurs à sole et les secteurs à merlu/langoustine. Le maillage en 70mm est, selon les professionnels, très sélectif pour la sole.

Thierry GUIGUE fait remarquer que les données récoltées par l'Ifremer pour le SIH peuvent montrer la sélectivité du 70mm sur la sole.

Julien LAMOTHE rappelle que le plan de gestion de la sole du golfe de Gascogne se termine bientôt et qu'il sera difficile d'exclure la sole du règlement. Pour arriver à une dérogation il faudra un dossier très complet du point de vue biologique et économique.

- Passer au 80mm uniquement pour la saison langoustine (mars à aout)

2. Travaux envisagés sur la sélectivité

Benoit FIGAREDE rappelle que l'ensemble des dispositifs qui vont être proposés ci-après, sont évolutifs et devront s'adapter en fonction des besoins, des observations et des remarques des professionnels.

- *Les panneaux à mailles carrées :*

Une piste pouvant être explorée consiste à changer la couleur du PMC merlu. Des travaux récents (Ecosse notamment) ont montré que l'efficacité de ce type de dispositif était non seulement liée au maillage, à l'emplacement du panneau mais aussi à la couleur du matériau qui agit comme un stimulus visuel sur le poisson. L'idée est de tester des PMC merlu en dyneema qui, en plus d'être un matériau clair, présente l'avantage d'avoir une rigidité importante et des nœuds doubles entre les mailles. On peut ainsi supposer une déformation et un glissement des mailles moindre. Ce dispositif sera testé directement à bord des navires professionnels. L'objectif est de commencer l'étude avant la fin du mois.

Toujours dans l'optique de consolider les PMC (langoustine et merlu), il est proposé d'enduire les fibres dans un bain de polyuréthane. Cette résine souple permettrait non seulement de limiter les problèmes de déformation mais également, d'éviter l'engorgement des fibres avec des sédiments qui viennent gonfler le diamètre du fil et provoquer ainsi une rétractation de leur longueur (PMC langoustine). Ce dispositif sera testé directement à bord des navires professionnels. L'objectif est de commencer l'étude en mai.

Pour augmenter l'efficacité du PMC langoustine, il est proposé de compléter ce dispositif avec un panneau symétrique sur la face dorsale, on obtiendrait au final un cylindre complet de mailles carrées. Ce dispositif a été testé dans le cadre de la campagne SELECT1 sur le navire scientifique de l'Ifremer la semaine dernière.

Marc MEILLAT fait un bilan des résultats préliminaires. Le dispositif testé est un cylindre en mailles carrées, deux mètres de profondeur situés à un mètre du collage du gorget. 42% d'échappement sur le merlu hors taille avec un maillage de 62mm, 55% avec un maillage de 70mm. Pertes commerciales très faibles Pas de tendance claire sur la langoustine, les résultats seront dépouillés prochainement.

Pour augmenter l'efficacité du PMC merlu, il est également proposé d'associer un dispositif RES (radial escape section). Le principe est d'introduire un cône concentrateur de poisson dans la partie droite du chalut, pour guider le poisson vers le PMC merlu. Les essais seront réalisés sur navire scientifique du 29 avril au 11 mai 2009.

- *Les grilles langoustine*

L'objectif du travail porte sur la suppression des problèmes d'usure et de déformation. Il est proposé d'intégrer la grille dans la partie droite du chalut

NB : *Le schéma du montage est disponible sur la diapositive 18 de la présentation Aglia*

Une autre perspective consiste à monter la grille sur la partie supérieure du chalut. Les tests seront réalisés dans un premier temps à bord du navire Ifremer du 29 avril au 11 mai 2009.

NB : *Une photo du montage est disponible sur la diapositive 18 de la présentation Aglia*

- *Les culs de chalut*

Une des idées retenues est de tester un cul de chalut en maillage en T90. Ce maillage correspond en fait à un maillage classique tourné de 90° de telle façon que, l'épaisseur des nœuds favorise une ouverture maximale de la maille. Des travaux récents dans des pêcheries étrangères (Norvège notamment) ainsi que des exemples en méditerrané ont montré une amélioration sensible de la sélectivité avec ce type de maillage. Ce dispositif sera testé sur navire scientifique du 13 au 25 juin.

Une autre perspective porte sur des essais avec un cul de chalut complet en mailles carrées (55mm et 70mm). Les essais seront réalisés sur navire scientifique en 2010.

Il est également envisagé de jouer sur le montage et la longueur des ralingues latérales afin de forcer l'ouverture des mailles de la poche. Ce dispositif sera testé sur navire scientifique du 13 au 25 juin 2009.

Thierry GUIGUE précise que les dispositifs présentés aujourd'hui sont seulement à l'état de recherche, et non pas à celui de mise en place généralisée sur les navires. Il est tout à fait possible que certains de ces dispositifs soient abandonnés, au vu des résultats sur le navire scientifique ou après un premier essai sur navire professionnel.

Pascal LARNAUD ajoute qu'en plus de la sélectivité, il ne faut pas oublier l'intérêt de ces dispositifs pour l'économie en carburant. Cela vaut la peine d'être étudié.

4 Tester des techniques complémentaires au chalut

- *Survie des langoustines :*

Benoît FIGAREDE présente les objectifs de cette étude :

- Première étape : actualiser les données sur la survie des rejets langoustine et déterminer la relation entre la survie et le temps de séjour sur le pont.
- Deuxième étape : réfléchir à la mise en place de systèmes permettant une remise à l'eau plus rapide des rejets (goulotte sous les tables de tri par exemple).

Sonia MEHAUT présente le protocole Ifremer sur la survie des rejets. Un travail en parallèle sur le THALIA et un navire professionnel affrété est prévu. Le navire professionnel pêche en conditions « normales » d'exploitation puis, l'équipage tri les captures à son bord. Après le tri, les rejets de langoustines sont transbordés sur le navire scientifique. Les langoustines sont ensuite isolées une par une dans des tubes puis ré-immergées. L'utilisation de goulotte est simulée via une ré-immersion rapide en vivier puis en mer.

NB : *le schéma du protocole est détaillé sur la présentation ppt Ifremer*

René Pierre CHEVER considère que la question fondamentale est le transbordement du navire professionnel sur le THALIA. L'ensemble des professionnels s'accorde sur le fait que le stress, provoqué par le transbordement après le tri sur navire professionnel, entraîne un biais important sur les estimations de survie. Il leur paraît plus judicieux que la pochée arrive directement sur le THALIA. L'Ifremer propose d'étudier la possibilité d'opérer de la sorte, le protocole sera rediscuté avec les professionnels lors d'une prochaine réunion.

- *Casier langoustine*

Benoît FIGAREDE présente les objectifs des travaux envisagés. Dans un premier temps il faut faire un bilan de l'existant, pour recenser le nombre de navires qui pratiquent ou qui ont pratiqué le métier, définir les zones de pêche, et se renseigner sur les aspects techniques (type de casier, boîte, saisonnalité...). La seconde étape consiste à étudier les transformations à apporter aux chalutiers pour qu'ils puissent être polyvalents. Une étude sur les aspects économiques est prévue et sera conduite par le LEMNA.

Jean François BIGOT résume les objectifs de l'étude économique :

- Identifier les facteurs clés de la rentabilité de cette technique de pêche et mesurer les marges de manœuvre à chaque niveau de rentabilité de l'entreprise (valorisation des produits, coût d'exploitation, coût d'investissement et de financement).
- Mesurer les écarts entre les marges de manœuvre et les résultats des tests réalisés sur le terrain.

Dominique LUNEAU affirme que les centres de sécurité refuseront l'utilisation des casiers si les chaluts sont à bord. Il est important de se renseigner rapidement sur ce sujet.

Fabien MORANDEAU présente les résultats des différentes campagnes Ifremer sur les casiers langoustine.

En Ecosse la production est d'environ 100g par casier relevé. Au cours de travaux réalisés à Houat la production était de 75g par casier relevé. A la Cotinière 82 grammes par casier, à Lorient 96g. Le produit est toujours de très bonne qualité. Le sexe ratio semble varier en fonction des saisons.

- *Nasse à poisson*

Pascal ARNAUD présente les travaux Ifremer. Des nasses pliantes ont été testées dans le cadre de la campagne ITIS-SQUAL. Un système de caméras a permis de visualiser la distribution de l'appât dans la nasse. L'appât se désagrège et se répartit de manière anarchique. Les espèces capturées lors des essais sont exclusivement des congres et des crustacés. Les perspectives portent sur des essais de 5 prototypes de nasses différents placés à des profondeurs distinctes dans colonne d'eau.

Organisation générale

Benoit FIGAREDE présente le plan d'échantillonnage. Les essais sont répartis dans les différents quartiers maritimes au prorata des licences langoustines. Un essai équivaut à 3 ou 4 jours de mer.

Au total, 75 essais sont prévus sur 3 ans, soit approximativement une dizaine d'essais par dispositif.

NB : *le plan d'échantillonnage est disponible sur les diapositives 23 et 24 du ppt aglia.*

L'indemnisation prévue est fixée sur une base forfaitaire de 400 euros par jour de mer. Dans le cas particulier de l'expérimentation sur la survie, le navire professionnel sera indemnisé à hauteur de 2000 euros par jour de mer (semi-affrètement).

Une convention sera préparée pour préciser l'intervention de l'Ifremer dans le projet.

Une prochaine réunion du Comité de Pilotage est prévue à la rentrée.

Fin de réunion 17h30.